

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |   |
|--------------------|----------|---|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18         |
| 19                 | 16       | Pour : 18<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 5 octobre 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / LAFOND / ZEGAN / BEUX / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs POTELUNE / JANSONNIE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR :

Mr POTELUNE à Mme MESTRE

Mr JANSONNIE à Mr BEUX

A été nommée secrétaire : Mme HUET

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20221012-2022\_10\_89d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Publié sur le site internet de la collectivité le 15.10.2022

### Objet : désaffectation et déclassement d'une voie communale

La commune d'Henrichemont a vendu

- A Mme JACQUET, la parcelle cadastrée E 710, et autoriser Mr le Maire à signer l'acte de vente établi par la commune d'Henrichemont au profit de Mme JACQUET, suivant délibération, en date du 18 février 2000.

Il était nécessaire de désaffecter et de déclasser cette parcelle du domaine public.

Préalablement à cette vente, aucune délibération du conseil municipal n'a été prise pour désaffecter et déclasser du domaine public cette parcelle dans la mesure où la commune était persuadée que cette parcelle ne dépendait pas du domaine public.

Afin de régulariser le dossier, il convient de faire application de l'article 12 de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 (publiée au JORF du 20 avril 2017) et de prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle située à Henrichemont, cadastrée E710 à la date du 18 février 2000.

Après exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

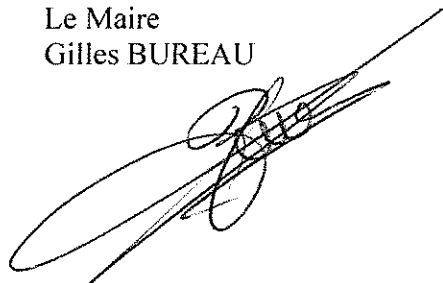
- De constater préalablement la désaffectation du domaine public de la parcelle située à Henrichemont, cadastrée E710, avec effet rétroactif à la date du 18 février 2000 ;
- D'approuver son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal ;

- De charger Mr le Maire et en conséquence l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente décision ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents référant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire  
Gilles BUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Bureau', written over a large, loopy flourish.

Le secrétaire,  
Sandrine HUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Huet', written in a cursive style.